

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 12/03/2024

ID : 021-200049914-20240305-24_04-DE



DELIBERATION n° 24-04 CONSEIL SYNDICAL

Séance du 05/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 13

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation

27/02/2024

Date d'affichage

27/02/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

12/03/2024

et publication du :

12/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SOLLER Jean-Luc.

Etaient présents :

M. BATAILLON Alban, Mme BREBANT Laurence, M. CHAUMATTE Frédéric, M. DUBOIS Stéphane, M. GAILLARD Hervé, M. IMBERT Alain, M. MORDANT Nicolas (représentant M. GAUTIER Michaël), M. PARANT Maurice, M. PATIN Julien, M. PERNET Yannick (représentant M. BRIOT Etienne), M. SIMONNET Jean-Louis, M. SOLLER Jean-Luc, Mme VIROT Fabienne

Etai(ent) absent(s) :

M. BRIOT Etienne, M. ERTUGRUL Ali, M. GAUTIER Michaël, M. MOULIN Louis, M. MOULIN Maxime

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. PATIN Julien

Objet : Tarif eau potable 2024

Le Président explique qu'actuellement les investissements de la collectivité sont principalement financés grâce à l'excédent budgétaire. Pour éviter de prendre des risques financiers ainsi que sur l'âge des canalisations, il propose d'augmenter le tarif de l'eau potable en fonction du taux d'inflation 2023 soit de 4.9%:

	Tarif Actuel	Nouveau tarif
Part fixe annuelle	20,00 €	20,98 €
Part variable	0,45 €/m3	0,4721 €/m3
Fond de renouvellement	0,10 €/m3	0,1049 €/m3

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide à l'unanimité:

- de fixer le prix de l'eau potable comme indiqué ci-dessus à compter de la date de notification en sous-préfecture de la délibération correspondante
- précise que cette décision sera clairement notifiée sur les quittances des abonnés dès la prochaine facturation
- autorise le Président à informer le délégataire SUEZ, et signer tout document relatif à cette nouvelle tarification

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à LOSNE
Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Le Président,
Jean-Luc SOLLER

